

COMPOSITION DES JURYS DE SÉLECTION

Campagne 2026 – 2027

- VU** le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-6, et D. 612-36-2 ;
- VU** l'arrêté du 12 janvier 2026 fixant le cadre national des masters enseignement et éducation
- VU** les statuts de l'Université de Tours ;
- VU** la délibération n°2024-124 du conseil d'administration en date du 29 novembre 2024 portant élection de Philippe Roingeard en qualité de Président ;
- VU** la délégation de signature du Président de l'université aux vice-Président·e·s en date du 12 décembre 2024 ;
- VU** la proposition de composition des jurys formulée par la Directrice de L'U.F.R. Sciences et Techniques.

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ ARRÊTE

Article 1 : Désignation des jurys de sélection

Les demandes d'admission en Master pour l'année universitaire 2026–2027 sont examinées par un jury composé des personnes désignées ci-après :

MENTION ENSEIGNEMENT ET ÉDUCATION (M2E)

Parcours Lettres modernes

Président·e : Emmanuelle KAES
Membres : Christine RAMAT

Parcours Lettres classiques

Président·e : Diane CUNY
Membres : Christine RAMAT

Parcours Anglais

Président·e : Hélène TISON
Membres : Amandine BELLEVILLE
Emma HEISHMAN
Sébastien SALBAYRE

Parcours Espagnol

Président·e : Carlos TOUS
Membres : Geneviève FEUILLATRE

Parcours Histoire-Géographie

Président·e : Nathalie BOULOUX
Membres : Magali COUMERT
Céline LEFÈVRE ALEMANY

Parcours Éducation musicale

Président·e : Grégoire TOSSER
Membres : Olivier CARRILLO
Stéphanie MONNIER

Parcours Mathématiques

Président·e : Olivier DURIEU
Membres : Vincent BECK

Article 2.

Le présent arrêté fait l'objet d'un affichage et d'une publication sur le site internet de l'université.

Article 3.

Le Directeur général des services est responsable l'exécution du présent arrêté.

Fait à Tours, le 13 mars 2026

Pour le Président de l'Université et par
délégation,

La Vice-Président·e en charge de la formation



Stéphanie CARREZ